

INFORMATIONS AUX PARENTS

École primaire des Cascades

Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages - 2025-2026 Classe: 6e année

Voici des informations concernant la nature et la période des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Première communication écrite : Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant.Elle sera acheminée à la maison par votre enfant le 15 octobre.

Discipline		Étape 1 3 septembre au 7 novembre			Étape 2 10 novembre au 20 février			Étape 3 23 février au 23 juin			Épreuve de fin d'année (ministère)
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Résultat inscrit au bulletin	
Français, langue d'enseignement	Lire (40 %)	X	X	X				X	X	X	X
	Écrire (40 %)				X	X	X	X	X	X	X
	Communiquer oralement (20 %)				X	X	X	X	X	X	
Mathématique	Résoudre une situation problème (30 %)				X	X	X	X	X	X	X
	Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	X	X	X				X	X	X	X
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (45%)	X	X	X				X	X	X	
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)				X	X	X	X	X	X	
	Écrire des textes (20%)				X	X	X	X	X	X	
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Science et technologie		X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Culture et citoyenneté québécoise		X	X	X				X	X	X	
Arts plastiques		X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Musique					X	X	X	X	X	X	
Éducation physique et à la santé		X			X	X	X	X	X	X	
Exercer son jugement critique										X	
Organiser son travail											
Savoir communiquer											
Travailler en équipe											
Informations supplémentaires.		Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.			Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.			Cette étape compte pour 60 % du résultat final de l'année.			Ce résultat compte pour 20 % de l'année.
		Bulletin acheminé à la maison par votre enfant le 20 novembre.			Bulletin acheminé à la maison par votre enfant le 13 mars			Bulletin acheminé à la maison par votre enfant le 23 juin			

N.B. : Le bulletin de votre enfant comprendra un résultat disciplinaire pour chaque matière enseignée ainsi que la moyenne du groupe